flaient :

— Dame ! est-ce qu'on sait...

Les belles dames qui écoutaient réclamèrent le récit, insistèrent, se rapprochèrent, tout ouïes.

Et Joseph Mercier, le dos à la cheminée, parla.

***

Il y a de cela six ans. J'avais acheté ma petite cabane de pêcheur au bord de la mer, à Plogoff, et je venais de m'y installer pour l'été.

Je vivais là-bas, à peu près tranquille, passant mes journées au milieu des rochers déchiquetés, travaillant beaucoup, me colletant avec le vent du large pour défendre contre lui mes voiles, me gardant avec soin des chemins par où passent les touristes qui vont à l'Enfer, à Penmarch, à la pointe du Raz.

J'appris que, depuis l'année passée, il y avait un nouvel habitant dans le pays, un bourgeois. C'était un Anglais, d'un certain âge, sir Harry. Il avait acheté à la fin de l'hiver une sorte de fortin abandonné, assisé, cramponné sur un roc hargneux que l'océan rongeait un peu chaque jour, là-bas, à plusieurs kilomètres de toute habitation. Et il demeurait là-dedans, seul avec un énorme chien. Depuis son arrivée, sir Harry n'avait jamais remis le pied au village. Il se cantonnait dans son *home* sauvage, n'en sortant que pour courir les falaises et les rochers, épiant les goélands et les mouettes, le fusil toujours prêt. Il ne venait à Plogoff ou à Penmarch avaient essayé de faire causer son domestique. Celui-ci gardait sur son maître un silence obstiné. Et comme on ne savait rien, on imaginait et on racontait des tas de choses. Pour les uns, sir Harry était un proscrit politique, un Irlandais révolutionnaire sans doute; pour les autres, c'était sûrement un grand criminel échappé à la justice de son pays. Et l'on donnait même sur ce crime d'horribles détails. D'anciens certifiaient qu'il recevait la nuit de mystérieux visiteurs qui trouvaient moyen de débarquer dans le noir, parmi les rochers lavés d'écume dont les pauvres barques ont si grand peur.

J'eus tout de suite le désir d'approcher ce personnage bizarre. La solitude dans laquelle il s'enfermait me plaisait et m'attirait. Je cherchai le moyen de faire sa connaissance, avec l'espoir de percer un peu l'inconnu dont il s'enveloppait.

Un jour, à la chasse, dans l'endroit le plus sauvage de la région entre Plogoff et le Raz, je me trouvai face à face avec sir Harry qui venait de *descendre* une mouette à une distance étonnante. L'occasion valait d'être saisie. Je saluai résolument et complimentai le tireur sur son adresse vraiment remarquable.

Sir Harry se révéla très aimable, point du tout sauvage comme on le faisait. Il s'exprima fort bien en français, avec une très élégante recherche de ses mots. Et il parut enchanté de trouver sans l'avoir cherché quelqu'un avec qui parler... Peut-être savait-il que je partageais un peu ses goûts de solitude et de tranquillité.

Dès lors, nous nous rencontrâmes de temps en temps. Il vint me voir travailler, apprécia et discuta ma peinture en homme qui s'y connaît.

Enfin, il m'offrit d'entrer chez lui prendre un verre de bière. Vous pensez si j'acceptai.

Indirectement, avec l'air de m'intéresser à son séjour dans le pays, j'en arrivai à le questionner sur son pays... Il répondit sans aucun embarras. Il avait beaucoup voyagé et parcouru presque le monde entier... Cependant, la plus longue partie de son existence s'était écoulée en Amérique... Il avait tué, sous différentes latitudes, le lion, le tigre, l'ours polaire, le crocodile...

— Mais, ajouta-t-il avec un sourire aigu et un éclair dans les yeux, la chasse la plus dure, c'est encore la chasse à l'homme... et c'est à celle-là que j'ai couru le plus de dangers...

Alors il parut songeur, comme s'il avait remué des souvenirs pesants.

Puis il me fit visiter une sorte de vaste salon-bibliothèque où se trouvait une collection importante de fusils et d'armes de multiples modèles. Tout cela était entretenu avec le plus grand soin. Au fond, un lit très simple où couchait sir Harry. Et sur différents meubles, çà et là, à portée de la main, des revolvers étaient placés, tout chargés, comme si on avait vécu dans la crainte constante d'une attaque.

Dans mon inspection attentive, quelque chose de bizarre retint mes regards. Sur un coussin de velours reposait une main humaine, séchée, momifiée, noire... on distinguait encore les chairs, les ongles étaient bien conservés. Cette main avait été coupée net vers le milieu de l'avant-bras, et, à la section, des gouttes de sang noirci semblaient figées. Autour du poignet, à un anneau, s'attachait une grosse chaîne dont l'autre extrémité était fixée au mur ci-*mentée*...

— Qu'est-ce que c'est que cela?... fis-je sur un ton où l'étonnement se teintait d'un peu d'effroi.

Très calme, sir Harry répondit :

—... C'était mon pire ennemi... un Américain... du Far-West... Sa main a été tranchée d'un coup de sabre... un rude coup, hein?... — puis séchée au soleil...

Je touchai la main.... Elle était dure, grosse, les doigts très longs.... Elle avait dû appartenir à un homme d'une taille bien supérieure à la moyenne.

— C'était une main terrible, continua sir Harry qui semblait suivre mes pensées. Mais j'ai été le plus fort tout de même... Et maintenant la voilà enchaînée ici...

J'observai, plaisantant avec effort, que cette chaîne solide était bien inutile...

— Vous croyez !... protesta l'Anglais, je sais bien que non, moi !..

Je me demandai s'il était fou ou se moquait de moi... Mais son visage restait d'un sérieux imperturbable...

...Tout à la fin de la belle saison, un soir d'octobre je fis mes adieux à Sir Harry. Je partais le lendemain.

Il faisait un vent épouvantable. La mer hurlait dans les rochers. De grands oiseaux blancs venaient s'abriter vers la côte, et des nuages sombres couraient en déroute, éperdus à travers le ciel gris.

— A l'été prochain, si j'y suis encore, me dit-il.

***

L'année suivante, en juin, le lendemain même de mon arrivée, dans la matinée je remarquai au village des rassemblements affairés. Les femmes causaient n'en plus finir. Les hommes prenaient des airs graves.

— Le domestique de sir Harry, courant et bouleversé était venu expliquer qu'en entrant, tout à l'heure, dans la chambre de son maître, il l'avait trouvé mort, tout plein de sang assassiné...

On avait prévenu les gendarmes à Audierne. On avait télégraphié au Parquet.

L'événement prenait une importance colossale dans ce petit pays si calme et si honnête.

Quand arrivèrent le procureur de la République, un juge d'instruction, avec les gendarmes, le juge de paix et un médecin de la ville, tout Plogoff, effaré les regarda curieusement passer.

Je connaissais le docteur Le Riantec, et je pus me joindre à ces messieurs.

Une heure après, nous pénétrions dans la chambre de sir Harry.

Le corps gisait au milieu de la pièce presque nu, la chemise déchirée. La face était violette, tuméfiée, un œil sortait, sanglant, de son orbite. Une expression de terreur horrible persistait sur les traits contractés. Le cou avait été serré, broyé, et portait cinq trous sanglants... Dans sa bouche, entre ses dents, le cadavre serrait quelque chose... Il y avait eu, évidemment, une lutte terrible.

Le Dr Le Riantec déclara :

— C'est extraordinaire ! — On dirait qu'il a été étranglé par un squelette..

Je tressaillis.. je cherchai le coussin de velours. La main desséchée n'y était plus. Et la chaîne brisée pendait le long du mur.

On contesta que c'était un doigt noir et sec qui était resté coupé d'un coup de dents, dans la bouche du mort...

La nuit qui suivit, je me souviens, j'eus un cauchemar affreux. Je voyais des mains desséchées et noires courir, telles de monstrueuses araignées, sur les murs de ma chambre, quelques-unes traînaient des chaînes. Elles sautaient, bondissaient. Et j'entendais un bruit fait à la fois de craquement d'os et de grouillements mous et gluants... Je m'éveillai, inondé de sueur, juste au moment où l'une de ces mains, rampant sur mon lit, allait, sans doute me saisir à la gorge et m'y enfoncer ses cinq doigts pointus...

... Le domestique de sir Harry fut arrêté, puis relâché. Il protestait de son innocence, et l'on n'avait aucune preuve.

Sir Harry, à qui l'on ne connaissait pas de famille, fut enterré au cimetière du village.

Et l'on ne découvrit jamais l'assassin.

Voici ce que raconte seulement le domestique :

Depuis quelque temps, son maître paraissait en proie à de vives inquiétudes. Il recevait beaucoup de lettres, qu'il lisait et brûlait aussitôt. Il avait des peurs subites. Le soir, il s'enfermait chez lui à triple tour. Et pendant son sommeil, il criait, parlait fort, comme s'il était disputé en anglais avec quelqu'un. Il avait des accès de rage qui frisaient la folie..... Dans ce moment-là, il s'armait d'un fouet court, qui lui servait à corriger son chien, et jurant comme un diable, effrayant de colère, il frappait à coups redoublés cette main coupée qui avait si mystérieusement disparu la nuit du crime.

... Un matin, au bout de quelques semaines, le fossoyeur trouva sur la tombe de sir Harry un main noire, séchée et décharnée, semblable à une main de momie, et à laquelle il manquait un doigt.

Personne n'en a jamais su davantage

Imité de l'anglais, par GÉO BONNERON.

NOUVELLES MILITAIRES

Les dispensés rappelés à l'activité. — Les dispensés en vertu de l'article 23 de la loi de 1889 ayant perdu les droits de cette dispense seront rappelés à l'activité, à l'effet d'accomplir deux années de service complémentaires, avec le grade dont ils sont possesseurs au moment dudit rappel (officier, sous-officier, caporal ou brigadier) lors même que ce grade leur aurait été conféré, soit dans la disponibilité, soit dans la réserve.

Mais afin de prévenir les abus qui pourraient se produire, au cas où certains dispensés, éventuellement pourvus du grade d'officiers de réserve, renonceraient au bénéfice de la dispense pour compléter trois années de service comme officiers, les dispensés de cette catégorie ne seraient plus proposés, à l'avenir, pour le grade de sous-lieutenant de réserve, que lorsqu'ils auront entièrement satisfait à leurs obligations de dispensés. Le dossier des propositions devra être complété par une pièce délivrée par le commandant du bureau de recrutement dont relèvent les intéressés et établissant que les candidats de cette catégorie ont intégralement rempli la condition de leur dispense.

BELGIQUE

Au Congo. — *Combats livrés aux indigènes.* — Le *Daily Graphic* dit que les troupes de l'Etat Indépendant ont livré de nombreux combats aux indigènes.

Dans une rencontre avec les Derviches, 350 Derviches sont restés sur le carreau. Du côté belge il y a eu 80 morts.

On dément la mort du baron Dhanis.

Bruxelles. — *Une importante arrestation.* — Un soldat français nommé Rigoin, condamné à mort par le conseil de guerre de Châlons pour vols et outrages envers un officier, avait pu s'évader avant le prononcé du jugement. Il y a quelques jours, embauché par un entrepreneur belge, il vint s'installer à Bruxelles où une demande d'extradition avait été envoyée. Rigoin a été arrêté; il a protesté en disant qu'il était déserteur.

— *La mort de M. le baron Snoy.* — M. le baron Albert Snoy, bourgmestre de Stelsbroek et sénateur pour Bruxelles, est décédé jeudi matin. L'honorable sénateur qui n'appartenait à la haute assemblée que depuis les dernières élections, était âgé de 45 ans à peine.

Une petite martyre à Bruxelles. — Dans une misérable mansarde de la rue des Denrées vivait une femme K... et sa fillette Jeanne, âgée de 10 ans. La mégère a de tout temps eu pour son enfant malingre et chétive une profonde aversion. La pauvrette, lorsque la petite-vertu revenait de son école, elle recevait, au lieu d'un peu de nourriture, une volée de bois vert; bien heureuse si on ne la séquestrait pas dans une cave humide jusqu'au lendemain.

Pendant des années, la pauvre enfant supporta les mauvais traitements sans protester. Les voisins, craignant la marâtre, n'osaient intervenir.

Vendredi matin, la petite Jeanne, pour ses étrennes, fut encore battue jusqu'au sang par son indigne mère; et lorsque, vers 9 heures, le frère de la femme X... vint faire une visite de nouvel an à sa sœur et à sa nièce, il trouva cette dernière accroupie sur un grabat. La petiote était hideuse.

Lasse sans doute de tant de souffrances, la petite martyre osa se confier à son oncle.

Indigné, le brave homme courut au commissariat de police de la rue de Ligne et revint accompagné d'un agent.

Après avoir reçu des soins intelligents, la petiote a été placée aux enfants assistés.

Procès-verbal a été dressé et envoyé à M. le procureur du roi.

On s'attend à l'arrestation de la marâtre.

Anvers. — *La reprise du Grand-Central belge.* — Les délégués de la Chambre de commerce d'Anvers ont été reçus au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, pour exposer au ministre les craintes que crée dans les milieux commerciaux anversois la reprise par le gouvernement belge de la voie ferrée du Grand Central.

M. Vandenpeerboom a répondu que le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir le commerce du transit avec l'Allemagne, de telle façon que le commerce, par une combinaison nouvelle de tarifs, ne puisse être enlevé à Anvers en faveur de Rotterdam.

Les négociations ne sont d'ailleurs pas encore terminées, mais d'ici peu de jours une solution définitive interviendra.

Enghien. — *La suspension d'une décision du conseil communal.* — Le gouverneur du Hainaut vient de prendre un arrêté suspendant l'exécution des décisions du conseil communal d'Enghien en date du dimanche 22 décembre dernier. On sait que par tracasserie la majorité libérale obligeait la minorité catholique à siéger le dimanche.

C'est, dit l'arrêté, attenter à la liberté religieuse que de forcer des conseillers à siéger le dimanche, contrairement à leurs opinions.

Mouscron. — *Une rixe dans un cabaret.* — Vendredi soir, vers huit heures, André Varas et Ferdinand Hoornaert avaient entamé une discussion dans un estaminet du Risquons-Tout, laquelle dégénéra bientôt en dispute. A un moment donné, les deux hommes quittèrent l'estaminet pour se battre sur la chaussée.

Dans la lutte, Varas a été assez grièvement blessé par son adversaire.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux et a commencé une enquête.

— *Un homme mort de la rage.* — Jeudi matin, M. le docteur Schepens était appelé au Rotieiet, chez un ouvrier de fabrique, Joseph Verley, qui était atteint d'une maladie dont on ne s'expliquait pas la cause.

Après avoir constaté une blessure que portait l'ouvrier, le docteur le fit admettre à l'hôpital, mais on ne tarda pas à découvrir que le nouveau venu était hydrophobe.

Verley, qui se rendait compte de son état, prévenait ceux qui l'entouraient de se retirer lorsqu'il sentait venir ses crises. Vendredi, celles-ci devinrent plus fréquentes et plus terribles et il fut impossible au patient d'avertir les personnes qui le soignaient du retour des accès. Pendant ces moments, l'écume lui venait à la bouche et sa gorge se contractait violemment. Pour prévenir tout danger, on dut lui mettre la camisole de force et redoubler de précautions.

Mais la mort ne tarda pas à mettre un terme à ses souffrances; le malheureux expira dans la nuit.

Interrogé lors de son entrée sur les circonstances qui avaient pu déterminer chez lui l'hydrophobie, Verley a déclaré ne pas se souvenir d'avoir été mordu.

Herseaux. — *La disparition de deux enfants.* — Deux enfants de M. Modeste Desmeth, tisserand, demeurant au hameau du Longpont, ont disparu depuis vendredi matin du domicile de leurs parents.

Le jeune Hilaire Desmets, âge de 7 ans, accompagné de sa sœur Malvina, âgée de 6 ans, avaient été faire une commission dans la matinée à Lumigne, où ils ont été aperçus pour la dernière fois, vers 10 heures 1/2. Depuis ce temps, on ne sait ce qu'ils sont devenus.

Ces deux enfants ne parlent que le flamand. Ils étaient chaussés de sabots et la petite fille portait une capeline bleue.

Menin. — *Mouvement de la population de 1896.* — NAISSANCES. — Légitimes : masculin, 301 ; féminin, 292. Naturels : masculin, 39 ; féminin, 35. Total des naissances, 667.

Reconnaissances d'enfants, 6 ; légitimations, 29.

MARIAGES. — De 18 à 21 ans : hommes, 7 ; femmes, 24. — De 21 à 25 ans : hommes, 59 ; femmes, 56. — De 25 à 30 ans : hommes, 48 ; femmes, 39. — De 30 à 35 ans : hommes, 24 ; femmes, 18. — De 35 à 50 ans : hommes, 11 ; femmes, 11. — De 50 ans et plus : hommes, 6 ; femmes, 5. — Total des mariages : 153.

DÉCÈS. — Masculin, 225; féminin, 229; total, 454, ce qui donne un excédent de 213 naissances.

Mort-nés, 39; morts violentes : suicide par immersion de deux jeunes filles de 16 et 25 ans; morts des suites de brûlures, un homme et une femme; par suite de chute d'un lieu élevé, un homme; submersion accidentelle, trois hommes; par accident de voiture, un enfant.

Maladies caractérisées et déclarées, 186 hommes et 195 femmes.

— *Les bagarres du nouvel an.* — Il paraît qu'on n'avait pas vu, à Menin, autant d'*étrennieurs* plus ou moins en gaîté. En ville tout s'est passé paciflquement ; mais il en a été autrement aux Baraques, où il s'est produit plusieurs rixes. La gendarmerie était fort occupée samedi après-midi, à faire des enquêtes et elle n'était pas encore parvenue à donner tort ou raison à qui de droit. Mais rien de bien grave.

— *Un coup de revolver d'alarme.* — Il n'en a pas été de même le lendemain samedi : à 3 heures, on voyait encore, près de la frontière, des groupes nombreux commentant avec animation un fait qui s'était passé vers 2 heures; le garde Lambert, qui a déjà donné tant de preuves de courage et d'énergie, a été en quelque sorte provoqué, assailli, par une bande de huit à dix rôdeurs, parmi lesquels on a reconnu un sieur V..., qu'on sait capable de tout.

Le brave Lambert se mit à leur poursuite, mais ils arrivèrent avant lui à la frontière, et il en fut réduit à décharger son revolver en l'air pour attirer l'attention des gardes d'Halluin qui se trouvaient malheureusement à quelque distance et qui ne purent rattraper les tristes individus qui avaient pris la fuite par le gravier de Bousbecque.

On assure que les habitants des Baraques signent avec empressement une pétition pour demander l'établissement d'un poste de police complet dans leur quartier.

Tribunal de 1re instance de Courtrai. — (2e Chambre correctionnelle). — *Coups et blessures.* — Venaient ensemble sur cette prévention Ernest D'Huyvetter et Théophile Duprez, tous deux maçons à Herseaux, et Jules Montens, journalier à Mouscron.

Le dernier est acquitté; le deuxième reçoit une amende de 26 francs, 20 fr. d'amende pour coups et 5 fr. pour injures.

— Pour même inculpation se présentaient Aloïse Vandewiele, maçon, Désiré Joens, ouvrier agricole et François Van Eyck, maçons, tous trois de Mouscron. Le deuxième faisait défaut; il est condamné à 50 francs d'amende pour coups; le dernier est condamné pour injures seulement à 10 francs d'amende; le premier est acquitté.

— Des coups encore amenaient Philibert Regnier, tisserand; Jules Cannière, ouvrier de fabrique; Victor Masselus, de même profession; Gustave Delbeke, forgeron; François Bocquez, batelier, ce dernier de Wetteren, tous les autres de Courtrai. Les premier, troisième et cinquième sont acquittés; le deuxième reçoit trois mois de prison, le quatrième un mois, ceci conditionnellement.

Vols. — Cette prévention fournit aussi un beau contingent. Un jeune homme de 43 ans, Albéric Blaysse, sans profession à Courtrai, est mis pour de tels faits à la disposition du gouvernement, jusqu'à sa majorité. — Faisait défaut A. Fauvel, Brunneel, ouvrier agricole à Courtrai; il reçoit 8 jours de prison.

— Un détenu, Cyrille Depraeter, un autre, Pierre Vanhemelynck, et un troisième, un tout jeune homme encore, Remy Lippens, reçoivent respectivement : le premier deux fois 1 mois et deux fois 26 fr. d'amende conditionnellement, le deuxième deux fois 6 mois et deux amendes, le troisième trois fois 1 mois et trois amendes pour cette prévention et complicité de vol.

Outrages à un témoin. — Pour tels faits quinze jours de prison à Guillaume Messens, ouvrier de fabrique à Mouscron.

Courtrai. — *Une conférence.* — Dimanche 3 janvier, au Burgerkring, un jeune et talentueux ingénieur de Courtrai, qui sortit premier de l'Université de Louvain, M. Albert Vandendriessche, donnera une conférence sur ce sujet : Les habitations ouvrières.

Au moment où les œuvres de ce genre commencent à fleurir à Courtrai, le sujet sera d'un intérêt tout d'actualité.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 1er Janvier 1897.* — Arthur Dobbelaere, rue Archimède. — Philomène Debrucker, rue Pierre-de-Roubaix. — Albert Lecerf, rue Bernard. — Julien Fourmanoir, Quai de Cherbourg. — Aurélie Leclercq, rue de Maubeuge. — Jeanne Dominieux, rue Brouet.

Naissances du 2 janvier. — Léon Tiberghien, rue Daubenton 103. — Jules Delehamme, rue des Vosges, maison Toulemonde 1. — Alphonse Dochy, rue Saint-Eleuthère 47. — Marie Bilmont, rue Decrême, cour Roussel 8. — Angèle Bagein, rue Jean-Bart 12. — Jules Feutry, rue Jean-Bart 8. — François Gabriel, rue Bernard cour Mayot 3. — Louis Dupriez, rue Roubaix 13. — Eloi Dewitte, Hôtel-Dieu. — Fernande Barbé, Hôtel-Dieu. — Madeleine Delcroix, Hôtel-Dieu.

Yvonne Delecourt, rue de Lille, cour Béghin, 1. — Jeanne Peers, rue Claude Lorrain, 13. — Hélène Dissoller, rue de Beaumont, maison Delcroix, 2. — Madeleine Dassonville, Grande-Rue, fort Mulliez. — Jean-Baptiste Havenne, rue Plutarque, 13. — Irène Vannieuwenhuyse, rue de l'Ommelet, impasse Vernet, 15. — Victor Boudin, rue du Coq-Français, 131. — Emile Olivier, rue de la Guinguette, 66.

Mariages. — Jean-Baptiste Jouveneau, 36 ans, plafonneur, boulevard de Belfort, 41, et Adéline Vanneste, 30 ans, ratordeuse, rue des Longues-Haies, 207. — Adolphe De Suredt, 46 ans, employé, à Lille, et Jeanne Schoonjans, 22 ans, sans profession, rue d'Espagne, 17. — Henri Rancelet, 23 ans, rue de Denain, 35, et Hermance Dutrieux, 25 ans, soigneuse, rue des Parmens, 22. — Désiré Delbarre, 27 ans, cordonnier, rue des Champs, 23, et Joséphine Florent, 27 ans, rue de la Fox, 13. — Désiré Temmerman, 20 ans, rattacheur, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 38, et Louise Lotgier, 20 ans, soigneuse, rue de la Planche-Trouée, cour Fleurin, 26.

Léon Cornelis, piqueur de carton, 24 ans, rue Jemmapes, cour Vroman, 3, et Marie Lefebvre, dévideuse, 24 ans, rue des Filatures, cour Cornille, 9. — Edouard Cornelis, tisserand, 27 ans, rue Jemmapes, cour Ferret, 3, et Séraphine Waes, soigneuse, 25 ans, rue de la Paix, 66. — Benoit Cornelis, tisserand, 29 ans, rue Jemmapes, cour Vroman, 3, et Reine Vanthournout, peigneuse, 25 ans, rue de la Vigne, 66. — Paul Corsels, tonnelier, 27 ans, rue de la Chaussée 3, et Marie Horrie, tisserande, 26 ans, rue des Anges, 64.

Déclarations de décès du 1er janvier. — Pierre Bagourd, 59 ans, frère des écoles chrétiennes, rue de Lannoy, 107. — Mélanie Decottignies, 89 ans, sans profession, place de l'Abattoir, 18. — Louis Carpentier, 3 ans, rue St-Maurice, 72. — *Du 2.* — Charles Soubrie, 41 ans, rue de la Balance, 104. — Felicie Lamarque, 11 ans, Hôtel-Dieu. — Sophie Mille, 32 ans, rue Fourcroy, 49. — Octavie Dewer, 67 ans, rue de la Vigne, 75. — Defreyne, présenté sans vie, rue des Fossés, 93.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 1er au 31 décembre 1896.* — Maria Vantighem, Vieux bureau. — Edouard Lechantre, Trieu de Leers. — Madeleine Franchomme, Trieu de Leers. — Henri Roart, Longue rue. — Alois Pauwels, Vert-Bois. — Joseph Degrez, Trieu de Leers. — Germaine Ruysschaert, Vert-Bois. — Angèle Dubrulle, Trieu de Leers. — Henri Lepers, Longue rue — Noël Desisme, Trieu de Leers. — *Déclarations de décès.* — Auguste Bamant, un mois, la Papinerie. — Jeanne Lemaire, un mois, Longue rue. — Marcel Delaunay, 3 ans, Vieux Bureau. — Marie Carette, 65 ans, ménagère, Trieu de Leers.

Publicat. ons de mariages. — Henri Delbecque, 35 ans, tisserand, et Elise Cadron, 29 ans, ménagère — Cédron Delebecque, 26 ans, soigneur, et Elisa Rasson, 23 ans, soigneuse. — Elisa Laudez, 23 ans, tanneur, à Estaimbourg, Belgique, et Aline Baillenl, 19 ans, ménagère, à Leers. — *Mariage.* — Jules Leclercq, 35 ans, domestique de ferme, et Aline Dutiouneau, 29 ans, journalière.

YSLEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 1er au 31 décembre.* — Henri Verbecq, cité Delattre. — Louis Delcroix, Colysée. — Hélène Carlier, Cohem. — Ernest Dufermont, rue de Strasbourg. — Vandercold Noël, rue Chanzy. — Rémi Constant, rue du Fresnoy. — *Décès.* — Marguerite Droulez, 6 ans, rue de Cohem. — Vanderdonck Benjamin, 65 ans, cordonnier, rue de Lannoy. — Ricat Adèle, 47 ans, ménagère, rue du Bois. — Banaet, Marie, 1 mois, Nouveau-Monde.

Mariage. — Victor Delcambre, 30 ans, tricur à Wattrelos, et Marie Aléne, 23 ans, journalière à Lys. — *Publications de mariages* — Paul Deros, 21 ans, tulliste, à Roubaix, et Jeanne Duqoisne, 20 ans, bobineuse, à Lys. — Henri Duqueesne, 24 ans, tisserand; et Philomène Lepers, 20 ans, tisserande, Lys. — Barat Jules, 23 ans, tisserand, et Josephine Souris, 25 ans, journalière, Lys.

HEM. — *Déclarations de naissances du 20 au 30 décembre.* — Adolphe Montagne, le Civron. — Adèle Blase, Trois-Baudets. — Louis Franchomme, rue Poivrée. — Adèle Verlinys, Petit-Lannoy. — Marie Variest, Petit-Lannoy. — *Déclarations de décès.* — Elise Henno, 26 ans, Trois-Baudets. — Albert Prévot, 7 mois, Petit-Lannoy.

FOURCOING. — *Déclarations de naissances des 1er et 2 janvier.* — Constant Desmyttere, rue des Ursulines. — Jules Bachelet, rue du Petit-Village. — Jules Descat, rue de Calais. — Georges Detourtray, rue des Cadliers. — Jean Leruste, rue des Phalempins. — Fernande Ritz, rue Lavoisier. — Florentine Birmewth, rue Jourdan. — Alfred Thery, rue des Champs. — Jeanne Casaert, rue de Moscou. — Albertine Matthieu, rue Masqueliez. — Achille Vandenheede, rue de Flandre.

Déclarations de décès. — Lievine Dewulf, 58 ans, sans profession, rue Magenta, 7. — Désiré Dupisson, 1 mois, ruelle Desmadryle. — Adolphe Decostere, 1 jour, rue du Printemps, 16. — Rene Rousseau, 17 jours, rue Cheverel. — Julien Carpentier 62 ans, chauffeur, rue de la Croix-Rouge, 116. — Jeanne Verbelle, 3 mois, rue de la Mairie, 2.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 22 au 31 décembre.* — Victorine De Mil, au Mont. — Léonie Vandamme, au Coquisage. — Florent Lagache, sonnier de l'Eglise. — Emile Delespierre, sonnier de l'Eglise. — Marthe Roger, chemin du Molinel. — Julien Gosthala, gravier de Monsour. — *Mariage.* — Edmond Desurmon, 25 ans, cordier et Louise Montel, 19 ans, dévideuse. — *Déclarations de décès.* — Honoré Dumortier, 67 ans, cultivateur, au Christ. — Maurice Ghesquière, un an, fosse de Cure.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

WATTRELOS. — Aujourd'hui aura lieu au local, chez M. Deplechin, rue de Leers, l'exposition des fameux pigeons de MM. Duvillers Achille et Duvillers Emile. Nous pouvons d'avance garantir aux amateurs toute curiosité.

Le dimanche 15 courant aura lieu la grande, belle et sérieuse partie contre MM. J. Parmentier et A. Verquerl. Les pigeons seront lâchés à Lille à midi. Ne fut-ce que tout temps, des poules sont faites aux amateurs depuis 25 cent. jusqu'à 20 francs.

BLANC-SEAU. — C'est M. Colbant qui exposera dimanche 3 janvier, ses meilleurs sujets, au siège de la société du Pigeon Blac », établie chez M. Emile Catel, cabaretier, au Blanc-Seau.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Ainsi que cela était à prévoir, la salle du Grand Parc, chez M. Fleury Florin, rue du Vieil-Abreuvoir était comble vendredi après-midi, tous les vrais amateurs de coqs s'étaient donné rendez-vous pour assister à cette importante partie; on sait qu'il s'agissait d'un 3 de 5 pour 200 francs avec paires de plaisir à 20 francs. La société du Maréchal de Coyghem contre l'Eufle, Roulers et Cie. Voici les résultats de cette intéressante partie qui a été très animée; les paris, est-il besoin de le dire, n'ont pas fait défaut. Le Maréchal a gagné les première, deuxième et cinquième paires; la quatrième paire n'a pas décidé; l'Eufle et Roulers gagnent les première et sixième paires.

— Beaucoup d'amateurs se trouvaient vendredi après-midi chez M. Mortier, au Nègre Américain, angle des rues de Denain et Decrême, pour participer à la partie qui se jouait contre Oscar Savary, de la rue du Tilleul ; il s'agissait d'un 3 de 3 pour 50 francs, coqs de six livres. La société de chez Mortier a gagné les trois paires. L'animation a été grande des deux côtés et les paris sérieux.

— Dimanche 3 janvier, une belle partie aura lieu chez M. Daunels, à l'Abondance, rue de Mouvaux 66. Il s'agit du rendage d'un 3 de 5 pour 30 francs, paires de plaisir à 5 fr., contre Millescamps de Mouvaux. On verra à cette partie le fameux coq indien de Mouscron. Plus de 300 fr. de paris sont déjà engagés sur la première paire : mise au pare à midi précis. Prix d'entrée 30 c.

— Lundi 4 janvier, on jouera une intéressante partie chez M. Desrousseaux, à l'Ours, rue Pollart, contre le Bon Vivant; 2 de 1 mort pour 50 fr.

— Dimanche 3 janvier, chez M. O. Savary, rue du Tilleul, 2 de 3 pour 30 francs, contre Mortier, des rues Decrême et de Denain. Mise au pare à 5 heures et demie.

WASQUEHAL. — Lundi prochain aura lieu au Noir Bonnet le rendage de la partie de 100 fr. engagée contre l'Abattoir de Roubaix. Les meilleurs coqs sont retenus pour cet important combat, aussi les paris ne font pas défaut.

— C'est aujourd'hui dimanche qu'a lieu chez Bodin, estaminet de la Cloche à Wasquehal, l'important 2 de 3 mort pour 30 francs contre Dottignies.

— Dimanche, 3 janvier, estaminet du Prado, boulevard de Beaurepaire, 178, arrêt du tramway. Un beau 3 de 3 mort pour 30 francs, paires de plaisir à 10 francs contre Alphonse Dussart, dit Calonne. — Mise au pare à 5 h. 1/2. 15155

TOURCOING. — Dimanche 3 janvier, à 11 heures, dernier grand essai de coqs, à la Nouvelle-Aventure, pour la grande partie de 1 000 fr.

— Le même jour, grande partie de coqs au Nouveau-Monde Halluin contre Louis Grau.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fêtes. Place Leverrier). Direction : Mme veuve G. DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. — Rideau à 8 h. 1/2. — Lundi 4 janvier. — *Le Grand Mogol*, opéra-comique en quatre actes.

THEATRE DE ROUBAIX (salle Rues Archimède et Richard-Lenoir). — Direction Mme vve Gustave DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. 1/4. Rideau à 8 h. 0/0. — Dimanche 3 janvier. — *Le Voyage de Corbillon*, opérette nouvelle en quatre actes. — Le spectacle commencera par : *La Mendiante de Saint-Sulpice*, grand drame nouveau à grand spectacle en cinq actes et dix tableaux.

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

COUT COMPARATIF POUR ASSURER 10,000 FRANCS

Economie de 50 o/o environ sur les tarifs des autres Cies

AGE	RÉSERVE MUTUELLE		CIES A PRIMES FIXES	ÉCONOMIE
	PRIME MAXIMUM		*Primes annuelles*	A LA RÉSERVE MUTUELLE
30 ans	152 40		267 »	114 60
35 ans	159 60		307 »	147 40
40 ans	172 20		359 »	186 80
45 ans	189 60		426 »	236 40

LA RÉSERVE MUTUELLE

DES ÉTATS-UNIS — ASSURANCE SUR LA VIE A PRIX COUTANT

Économie de moitié environ sur les tarifs des autres Compagnies

M. L. EYDT, Directeur pour le Nord, la Somme et le Pas-de-Calais, *1, Place du Temple*, LILLE

737-4126

Annonces Légales

Les créanciers de M. G. Christiaens, tisseur à façon, rue de l'Alouette, 33 et 35 Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 13 janvier 1897, à 10 heures 3/4, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le greffier du tribunal,

42772d E. VITOU.

Immeubles à vendre OU A LOUER

Etudes de Me Maurice JASPAR, docteur en droit, avoué à Lille, successeur de Me DEVILLE et LEFRANCQ.

Département du Nord. Arrondissement de Lille

VILLE DE ROUBAIX

Rue des Fossés, 69

MAISON

à usage d'habitation

ET DE MAITRE-PLAFONNEUR

avec les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 1 are 52 centiares 64 dix-milliares.

A VENDRE

par suite de liquidation judiciaire

L'adjudication aura lieu le **mercredi six janvier** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, au Palais-de-Justice de ladite ville, en la salle des ventes.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués).

DÉSIGNATION :

VILLE DE ROUBAIX

Rue des Fossés, 69

Une propriété sise à Roubaix, rue des Fossés, 69, consistant en une maison avec petite porte et porte cochère, nouvellement bâtie, à usage d'habitation et de maître-plafonneur, érigée sur et avec un terrain d'une superficie de un are cinquante-deux centiares soixante quatre dix-milliares en ce compris, mais pour la mesure seulement, moitié de ladite rue d'une largeur totale de dix mètres, tenant d'un côté à M. Bernard, d'autre à M. Delaoutre, dans le fond à M. Verschore et par devant à la rue sur un front de six mètres.

Cette maison est actuellement occupée par le sieur Arthur Lefranc.

Elle comprend au rez-de-chaussée : salon et salle à manger, séparés par une cloison, une cuisine véranda avec grande armoire dans le mur. A l'étage, deux chambres, magasin, grenier et chambre mansardée. Cour avec deux pompes, lieux d'aisances. Cave pour l'habitation, autre cave et trou pour plafonneur.

Mise à prix : Cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Lille, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré.

A la requête de M. Jules Lefebvre, commis-greffier du Tribunal de commerce de Roubaix, y demeurant, rue Dammartin, 27, « en sa qualité de liquidateur judiciaire de M. Arthur » Lefranc, ex-maître plafonneur » à Roubaix. »

Ayant pour avoué Me Maurice JASPAR.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où est déposé le cahier des charges ;

2° A Me Maurice JASPAR, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Tenremonde, 8;

Ainsi fait